

Session du 28 janvier 2013

AVIS

relatif à

L'AGENDA 22, HANDICAP

*présenté par Mme Hélène SOCQUET-JUGLARD,
Présidente de la Commission « santé, social »*

Entendue l'intervention de M. Bernard HERVAULT (CFTC).

89 votants. Adopté par :

Pour : 86

Contre : 0

Abstention : 3

Les projets présentés dans le document suscitent beaucoup d'espoirs, d'attentes et contiennent des intentions auxquelles le CESER souscrit.

Pour autant, l'absence de précision sur la mise en œuvre concrète des actions, l'absence de chiffrage de cette politique transversale et l'absence de critères d'évaluation liés à des objectifs opérationnels opacifient la lecture et l'appréhension du document.

Le CESER demande que l'évaluation de l'agenda permette d'identifier clairement les actions non réglementaires et leur poids financier.